

Décès de Virginie RIGAUDEAU (épouse de Pierre Billaud)

Le 6 septembre 1875 aux Epesses (Vendée)

19.

DÉCÈS de *Rigaudeau Virginie épouse de Billaud Pierre*

L'AN mil huit cent soixante-quinze, le *six* du mois de *septembre* sur les *trois* heures du *matin*, par-devant nous, *Renaudin François*, Officier de l'Etat-Civil de la commune d'Epesses, canton d'Herbiers, département de la Vendée, ont comparu *Auguste Chateau*, Agé de *quarante* ans, profession d'cultivateur, demeurant aux Epesses, qui a dit être voisin de la défunte, et *François Lérin*, agé de *cinquante-neuf* ans, profession de tisserand, demeurant aux Epesses, qui a dit être voisin de la défunte, lesquels nous ont déclaré que *Rigaudeau Virginie*, âgée de *soixante-cinq* ans, profession de *cultivatrice*, demeurant à *La Bridurière* en cette commune, née aux Epesses, de son vivant épouse de *Pierre Billaud*, fille de *feu Pierre Rigaudeau* et de *feu Jeanne Bouchet*, est décédée dans cette commune, le *six* courant, à *trois* heures, du *soir*, ainsi que nous nous en sommes assuré.

Lecture faite du présent acte, nous l'avons signé avec aucun des comparants qui ont déclaré ne le savoir.

Renaudin François

L'an 1875, le 6 septembre sur les 10h du matin, par-devant nous Renaudin François, officier de l'Etat-Civil de la commune des Epesses, canton des Herbiers, département de la Vendée, ont comparu Auguste Chateau, âgé de 40 ans, profession de cultivateur, demeurant aux Epesses, qui a dit être voisin de la défunte, et François Lérin, âgé de 59 ans, profession de tisserand, demeurant aux Epesses, qui a dit être voisin de la défunte ; lesquels nous ont déclaré que Rigaudeau Virginie, âgée de 65 ans, profession de cultivatrice demeurant à La Bridurière en cette commune, née aux Epesses, de son vivant épouse de Pierre Billaud, fille de feu Pierre Rigaudeau et de feu Jeanne Bouchet, est décédée dans cette commune, le six courant à trois heures du soir, ainsi que nous nous en sommes assuré. Lecture faite du présent acte, nous l'avons signé avec aucun des comparants qui ont déclaré ne le savoir.